

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 5 juin 2014

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni sous la présidence de son maire, Alain GARNIER, le jeudi 5 juin 2014, à 20 h 00.

Délibération financement Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) – courrier de M. le Président du Conseil Général 43 : M. le Maire fait lecture du courrier de M. le Président du CG43, demandant une aide à chaque commune du département pour abonder le FSL. M. le Maire rappelle aux nouveaux conseillers le but du FSL et propose que comme l'année passée, la commune participe en donnant 1 € / hab., soit 452 € pour 2014.

Délibération autorisant M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition du personnel communal, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires :

M. le Maire présente le planning des rythmes scolaires qui commenceront à la rentrée scolaire 2014-2015, à savoir 1 heure (de 15h15 à 16h15) les mardis et vendredis, sur l'école publique de St-Georges-d'Aurac. L'encadrement des enfants durant ces heures péri-éducatives sera assuré par les intervenants extérieurs, les animateurs périscolaires et les agents territoriaux volontaires. Concernant ces derniers, une convention doit être signée entre la Communauté de Communes du Pays de Paulhaguet et la commune.

Délibération autorisant M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition des locaux communaux, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires :

Après lecture de la convention entre la Communauté de Communes du Pays de Paulhaguet et la commune, le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire, ou l'un des adjoints, à la signer.

Délibération pour appel à adhésion pour l'association des amis de la Bibliothèque Départementale de Haute-Loire (BDHL) : Le montant de l'adhésion 2014 à la BDHL est de 60 € pour la commune. M. le Maire propose, comme par le passé, de continuer à adhérer, pour la mise à disposition de livres au niveau de l'Agence Postale Communale.

Délibération : demande de subvention du collège St Joseph de Langeac, pour séjour à Naussac, pour 2 élèves résidants sur la commune : le collège organise un séjour de 4 jours à Naussac, pour les élèves de 5^e, du 23 au 26 juin, pour un coût de 220 €, avec un reste à charge des familles de 180 €. Deux enfants de la commune seraient susceptibles de participer à ce séjour. M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 40 € / enfant qui aura réellement participé.

Délibération : convention de reversement de l'IFER, de la Communauté de Communes à la commune de St-Georges-d'Aurac, pour un montant de 965 € : La CCPP souhaite reverser la part de l'IFER qui ne correspond pas au projet d'intérêt communautaire aux communes concernées. Par conséquent il convient d'autoriser le Maire à signer des conventions de reversement avec la CCPP afin de procéder à ce reversement.

Délibération autorisant M. le Maire à signer des conventions de passage d'une canalisation d'eau potable en terrain privé. Dans le cadre de l'amélioration de la potabilité de l'eau sur la commune haute, il est nécessaire de passer des conventions entre la Commune et chaque propriétaire de terrain sur lesquels passera la canalisation d'eau potable.

Référent ERDF pour la commune : Georges BERINGER.